

Entretien



Réalisation d'un débroussaillage de mise en conformité incendie à Gap

Débroussaillage sélectif Conformité incendie

Après quelques années sans entretien, les espaces naturels ont tendance à se refermer. De la végétation ligneuse (de jeunes arbres et arbustes) s'installe et l'entretien devient difficile voire impossible sans du matériel adapté. L'espace se referme, son accès se complique, le risque incendie augmente.

Dans les Hautes-Alpes, suite à l'incendie de l'Argentière la Bessée en 2003, une Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) existe. Elle est décrite dans l'Arrêté préfectoral n° 2004-161-3 du 9 juin 2004.

Consultable ici : [lien](#)

En réduisant le volume de végétation et la continuité du couvert végétal, on diminue l'intensité et la propagation des incendies. Nous sommes en capacité de broyer cette végétation sur pied, tout en opérant une sélection fine des plantes afin de gérer votre espace de manière durable et de répondre aux prescriptions de l'arrêté. Grâce à cette sélection, des sujets d'avenir pourront ain-

si être dégagés et mis en valeur. Notre valeur ajoutée est réelle grâce à des compétences en botanique. Avec nos débroussailleuses à couteaux broyeurs pour de petites zones et notre broyeur sur chenilles pour des surfaces plus importantes, nous pouvons accéder à tous types de milieux, notamment les fortes pentes et les accès étroits.



Broyage de végétation arbustive sur pied avec chenillard radiocommandé à Veynes

Pour un débroussaillage d'entretien régulier vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.

[Plus d'info sur le crédit d'impôt.](#)